

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt le 6 février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire

Etaient présents : Mme NORDMANN, Maire, M. PLANCHE, Mme ARNAUD, M. SEIGNÉ, Mme KERGUIDUFF, M. MANAC'H, Mme CERIANI, Mme TAKACS adjoints

M. BRASSEUR, M. MULLER, Mme MAILLARD, Mme NAIL, M. PERRIN, M. JENNY, Mme PIRES, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme DUMAY, M. JALEME, Mme LE BRAS, M. WALTER, M. BACARI, Mme OCCIS, Mme MERLAY, M. CARREL, M. BRECHOTEAU

Absents excusés : M. DUHEM donne pouvoir à Mme le Maire
M. HUMBERT donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF
Mme AVELINE donne pouvoir à Mme OCCIS

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Mme Solange BARROCA pour assurer ces fonctions. Sans observation, Mme Solange BARROCA est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Le Conseil municipal, **APPROUVE à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2020.

2 – DÉCISIONS

Informations concernant les décisions prises au titre de la délibération n° 2019 - 059 en date du 13 juin 2019, concernant la délégation de pouvoir au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Décision n° 2020 – DEC – 001 : Signature d'un contrat de prestation avec l'association Jeune et Engagé domiciliée 33 rue de Malleville à Enghien les Bains pour la mise en place d'une action de sensibilisation à la justice en direction des collégiens de 4^{ème} et d'une séance plénière en symposium avec l'ensemble des classes. La prestation s'organise de la manière suivante :

- 4 temps de sensibilisation et 4 temps de mise en situation de procès le jeudi 23 et vendredi 24 janvier au sein du collège Montesquieu,
- un temps pour la séance plénière en symposium, le mercredi 18 mars à la salle des fêtes. La ville s'acquittera la somme de 2 000€ TTC.

Du 06 FEVRIER 2020

Décision n° 2020 – DEC – 002 : Signature d'un contrat d'engagement avec la Compagnie Simagine domiciliée C/O O. Verière, 11 rue Perdonnet à Paris pour la prestation lecture-ciné « Frousse, trouille et chocottes », le samedi 21 mars 2020 à la médiathèque pour un montant de 610 € TTC.

Décision n° 2020 – DEC – 003 : Signature d'un contrat de prestation avec l'association Jardin EDEA domiciliée 170 rue de Saint Gratien à Ermont pour la réalisation d'un atelier conférence sur la charge mentale dans le cadre de la journée des droits de la femme, le samedi 7 mars à la salle des fêtes pour un montant de 240 € TTC.

Décision n° 2020 – DEC – 004 : Signature d'un contrat de prestation avec l'association Jardin EDEA domiciliée 170 rue de Saint Gratien à Ermont pour la réalisation de deux ateliers conférences sur les outils de la communication adaptée, les jeudis 6 février et 23 avril au sein du CCAS pour un montant de 480 € TTC.

Décision n° 2020 – DEC – 005 : Signature d'un contrat de prestation avec l'association Jardin EDEA domiciliée 170 rue de Saint Gratien à Ermont pour la réalisation de deux ateliers parent/enfant : musicotricité, les mardis 18 février et 23 avril au sein de la salle de Nungesser et Coli pour un montant de 160 € TTC.

Décision n° 2020 – DEC – 006 : Signature d'un contrat d'engagement avec la société de production TOHU BOHU domiciliée Espace Jean Monnet 8, Place de l'Europe à Hérouville-St-Clair pour la prestation conte « Contes du bon temps », le samedi 21 novembre 2020 à la médiathèque pour un montant de 534,20 € TTC.

Décision n° 2020 – DEC – 007 : Signature d'un contrat d'engagement avec l'association Les Singuliers domiciliée 49 Grande rue à Sermamagny pour la prestation conte « Petits contes de bêtes pas si bêtes », le samedi 25 avril 2020 à la médiathèque pour un montant de 633 € TTC.

Décision n° 2020 – DEC – 008 : Signature d'un contrat d'engagement avec l'association Les Singuliers domiciliée 49 Grande rue à Sermamagny pour la prestation conte « Fruits rouges », le samedi 26 septembre 2020 à la médiathèque pour un montant de 738,50 € TTC.

Décision n° 2020 – DEC – 009 : Signature d'une convention « Mise à disposition d'un équipement communal » avec la Communauté d'agglomération Val Parisis dont le siège se situe au 271 chaussée Jules César à Beauchamp. La commune met à disposition uniquement la portion de terrain réservée habituellement à l'association Club Canin de Beauchamp. L'occupation est prévue le vendredi de 16h30 à 20h30. La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit pendant (durée de la convention).

Décision n° 2020 – DEC – 010 : Signature d'une convention « Mise à disposition d'un équipement communal » avec l'association Union Sportive pour l'Entraide et le Développement Socioculturel (USEDSD) dont le siège se situe au 5 avenue de l'Egalité à Beauchamp. La commune met à disposition le terrain d'honneur de football sur le stade municipal. En cas d'indisponibilité, un repli pourra être envisagé sur le terrain synthétique A8. L'occupation est prévue le dimanche de 13h30 à 16h00. La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit jusqu'au 3 juillet 2020 (durée de la convention).

Décision n° 2020 – DEC – 011 : Signature d'un contrat pour une projection publique non commerciale avec la société de distribution de films SWANK domiciliée 3, avenue Stephen Pichon à Paris pour le film SAHARA, le mercredi 22 janvier 2020 à la Salle des fêtes. Le montant de cette projection est de 276,41 € TTC.

Décision n° 2020 – DEC – 012: Signature d'un contrat de vérification ponctuelle des installations

Du 06 FEVRIER 2020

électrique du local Nungesser et Coli avec l'entreprise Qualiconsult domiciliée 2 rue Hélène Boucher, Parc Ariane, bâtiment Vénus à Guyancourt pour un montant de 120 € TTC. Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an.

Décision n° 2020 - DEC - 013: Signature d'un contrat de réservation avec la société « Côté Découvertes » domiciliée 70 impasse du St Hean de Sixt pour le séjour scolaire de 88 enfants et 6 adultes accompagnants qui aura lieu du 22 au 28 juin 2020. Le montant de ce séjour est de 45 240 € TTC, transfert en autocars compris. Pour l'équipe pédagogique, la ville bénéficie de la gratuité des 6 encadrants.

3 – APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal par **24 voix « POUR »** et **5 « ABSTENTIONS »** (Mme OCCIS, Mme MERLAY, Mme AVELINE, M. CARREL, M. BRECHOTEAU) **DECIDE :**

D'APPROUVER la révision du Plan Local d'Urbanisme

4 – APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION RELATIF AU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) A CONCLURE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS, LA COMMUNE DE TAVERNY ET LA SOCIETE SCI LUCIA

Le Conseil municipal **DECIDE à l'unanimité :**

D'APPROUVER le projet de convention relatif au Projet Urbain partenarial (PUP) à conclure avec la Communauté d'agglomération Val Parisis, la commune de Taverny et la société SCI LUCIA ainsi que le périmètre de participation de la SCI LUCIA à la réalisation d'équipements publics nécessaires, conformément à l'article L332-11-3 du code de l'urbanisme ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de projet urbain partenarial entre la commune de Beauchamp, la commune de Taverny, la Communauté d'agglomération Val Parisis et la société SCI LUCIA et tous les documents ou avenants y afférents.

5 – PRESENTATION DU SEJOUR 4/6 ANS ET ADOPTION DES TARIFS – ETE 2020

Le Conseil municipal **DECIDE à l'unanimité :**

D'ADOPTER les tarifs exposés ci-dessous :

Tranche	A	B	C	D	E	F	G
QF	compris entre 0 et 789,99€	compris entre 790€ et 1075,99€	compris entre 1076€ et 1377,99€	compris entre 1378€ et 1577,99€	compris entre 1578€ et 1843,99€	plus de 1844€	HC
Taux participation	25%	35%	45%	55%	65%	85%	100%
Prix par enfant	70,11 €	98,15 €	126,19 €	154,23 €	182,27 €	238,36 €	280,42 €
Paiement 3 fois - montant de la 1ère et 2ème mensualité	23,37 €	32,71 €	42,00 €	51,41 €	60,75 €	79,45 €	93,47 €
Paiement 3 fois - montant de la 3ème mensualité	23,37 €	32,73 €	42,19 €	51,41 €	60,77 €	79,46 €	93,48 €

Du 06 FEVRIER 2020

6 – PRESENTATION DU SEJOUR 7/11ANS ET ADOPTION DES TARIFS- ETE 2020

Le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

D'ADOPTER les tarifs exposés ci-dessous :

Tranche	A	B	C	D	E	F	G
QF	compris entre 0 et 789,99€	compris entre 790€ et 1075,99€	compris entre 1076€ et 1377,99€	compris entre 1378€ et 1577,99€	compris entre 1578€ et 1843,99€	plus de 1844€	HC
Taux participation	25%	35%	45%	55%	65%	85%	100%
Prix par enfant	104,16 €	145,82 €	187,49 €	229,15 €	270,81 €	354,14 €	416,64 €
Paiement 3 fois - montant de la 1ère et 2ème mensualité	34,72 €	48,61 €	62,50 €	76,38 €	90,27 €	118,05 €	138,88 €
Paiement 3 fois - montant de la 3ème mensualité	34,72 €	48,60 €	62,49 €	76,39 €	90,27 €	118,04 €	138,88 €

7 – PRESENTATION DU SEJOUR JEUNESSE ET ADOPTION DES TARIFS- ETE 2020

Le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

D'ADOPTER les tarifs exposés ci-dessous :

Tranche	A	B	C	D	E	F	G
QF	compris entre 0 et 789,99€	compris entre 790€ et 1075,99€	compris entre 1076€ et 1377,99€	compris entre 1378€ et 1577,99€	compris entre 1578€ et 1843,99€	plus de 1844€	HC
Taux participation	25%	35%	45%	55%	65%	85%	100%
Prix par enfant	193,44 €	270,82 €	348,20 €	425,58 €	502,96 €	657,71 €	773,78 €
Paiement 3 fois - montant de la 1ère et 2ème mensualité	64,48 €	90,27 €	116,10 €	141,86 €	167,65 €	219,24 €	258,93 €
Paiement 3 fois - montant de la 3ème mensualité	64,48 €	90,28 €	116,00 €	141,86 €	167,66 €	219,23 €	258,92 €

8 – DETERMINATION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

D'APPROUVER les montants de subventions aux associations sportives pour l'année 2020 conformément au tableau ci-dessous :

Du 06 FEVRIER 2020

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE 2019	REMARQUES	MONTANT DEMANDE PAR L ASSOCIATION EN 2020	MONTANT PROPOSE 2020
Athlétisme C.B.	18 500 €	dont 4883€ au titre de la PPG	18 000 €	18 000€
Arabesque G.B.	27 574 €	dont 13 700€ au titre de la MAD de l'éducateur sportif soit 13 874€	15 000 €	27 700€ (dont 13 700€ au titre de la MAD de l'éducateur sportif)
A.S.B. (Foot - ball)	14 000 €		16 000 €	14 000€
Basket.C.B.	5 000 €		5 000 €	5 000€
Boxe	7 500 €		8 000 €	7 500€
B.Volley Ball	600 €		600 €	600€
C.Tennis Table B.	7 400 €		12 000 €	7 400€
Hand Ball C.B.	5 000 €		5 000 €	5 000€
Judo C.B.	22 700 €	dont 13 700€ au titre de la MAD de l'éducateur sportif soit 9000€	9 000 €	22 700€ (dont 13 700€ au titre de la MAD de l'éducateur sportif)
Les Archers	5 000 €		5 500 €	5 000€
U.K.T. (Karaté)	10 000 €		13 000 €	10 000€
Pétanque	2 400 €		2 600 €	2 400€
Tennis	16 200 €		16 200 €	16 200€
Vélo C.B.	6 000 €		6 000 €	6 000€
OMS	6 000 €		6 000 €	6 000€
TOTAL	153 874 €		137 900 €	153 500 €

9 – AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

D'AUTORISER Madame le Maire à signer une convention avec l'association Arabesque Gymnique de Beauchamp, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 27 700€ ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer une convention avec l'association Judo Club de Beauchamp, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 22 700€.

10 – PRESENTATION ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PARTIE EN LIBRE ACCES DU STADE MUNICIPAL

Le Conseil municipal par **24 voix « POUR »** et **5 « ABSTENTIONS »** (Mme OCCIS, Mme MERLAY, Mme AVELINE, M. CARREL, M. BRECHOTEAU) **DECIDE** :

D'APPROUVER le règlement intérieur de la partie en libre accès du stade municipal.

11 – DETERMINATION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET AUTRES POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

D'APPROUVER les montants des subventions attribués aux associations non sportives pour l'année 2020 conformément au tableau ci-dessous :

Associations culturelles et autres.

	Subventions accordées en 2019	Subventions demandées en 2020	Subventions accordées en 2020
A.L.B	22 000,00 €	22 000,00 €	21 800,00 €
Atelier chanson	50,00 €	150,00 €	50,00 €
B.E.E	230,00 €	700,00 €	230,00 €
B.E.E / U.N.A.A.P.E	225,00 €	250,00 €	225,00 €
Bel Automne	200,00 €	400,00 €	250,00 €
B.L.C	22 500,00 €	23 000,00 €	22 500,00 €
F.C.P.E	300,00 €	600,00 €	300,00 €
VIBRE	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Prévention routière	0	250,00 €	150,00 €
Les paniers de Beauchamp	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	46 205,00 €	48 550,00 €	46 205,00 €

- Associations à statuts particuliers.

Comité de jumelage	6 000,00 €	6 800,00 €	6 000,00 €
TOTAL	52 205,00 €	55 350,00 €	52 205,00 €

12 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AMICALE DU PERSONNEL

Le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

D'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'Association des Agents Territoriaux de Beauchamp

Du 06 FEVRIER 2020

13 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX ROUTES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES (ARCC)

Le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

De solliciter auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, une subvention à hauteur de 56 250 €, soit 22,50 % du montant plafonné à 200 000 € HT,

D'autoriser Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention et de signer tous documents y afférents.

14 – GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE SEQENS - GROUPE ACTION LOGEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PRET N°93503 AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACQUISITION EN VEFA DE 51 LOGEMENTS AU 63bis, 65, 65bis, 65ter, 67, 69, 69bis CHAUSSEE JULES CESAR

Le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

D'ACCORDER une garantie d'emprunt à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 902 596,00 € souscrit par société Seqens auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°93503 (joint en annexe) constitué de 4 Ligne(s) du Prêt.

D'ENGAGER la commune, pendant toute la durée du Prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

15 – CONVENTION DE GARANTIE D'EMPRUNT AVEC RESERVATION DE LOGEMENTS ET PROMESSE D'AFFECTATION HYPOTHECAIRE AVEC SEQENS - GROUPE ACTION LOGEMENT CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACQUISITION EN VEFA DE 51 LOGEMENTS AU 63bis, 65, 65bis, 65ter, 67, 69, 69bis CHAUSSEE JULES CESAR

Le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

D'approuver la convention de garantie de garantie d'emprunt avec réservation de logements et promesse d'affectation hypothécaire avec Seqens - Groupe action Logement,

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec réservation de logements et promesse d'affectation hypothécaire ainsi que tout document nécessaire à la mise en place de ces dispositifs.

16 – INFORMATIONS DIVERSES

A l'aide d'une projection, Monsieur PLANCHE fait une brève présentation du Projet Educatif Territorial (PEDT).

17 – APPLICATION DE L'ARTICLE 5 DU REGLEMENT INTERIEUR

Aucune question orale n'a été adressée à Madame le Maire comme le prévoit le règlement intérieur du Conseil municipal (article 5 du chapitre I).

Du 06 FEVRIER 2020

La séance est levée à 23h00.

Beauchamp, le 10 février 2020



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Françoise Nordmann", is written over the seal and extends to the right.

Françoise NORDMANN